



Mars 2017
N° 47

L'écho des sept pechs



Le mot du maire



Bonjour à tous et très heureux de vous retrouver à l'occasion de ce nouveau numéro du bulletin municipal. Vous trouverez sur cette édition des renseignements sur les différents travaux engagés sur la commune et également une note sur le CCAS communal, instance désormais incontournable pour les personnes en difficulté passagère. Toute l'activité de la commune et le détail des décisions de vos élus sont désormais disponibles sur le site internet de la commune : pouzolles.fr. N'hésitez pas à vous y référer, notamment pour les démarches administratives pour avoir accès aux documents nécessaires à vos demandes. Vous trouverez une note explicative sur les travaux de l'esplanade avec le détail des coûts et les financements mis en place. Les travaux de renforcement des rives du ruisseau du Merdaults ont commencé : prévus depuis longtemps, ils ont pu démarrer pour une mise en sécurité du site.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, la nouvelle Communauté des communes, élargie désormais à 25 communes, est née. Pouzolles est représentée par deux conseillers communautaires au lieu de trois : Mme Monique Cros et moi-même. Mr Paul Isard qui était en place jusqu'au 31 décembre de l'année dernière reste toutefois, comme la loi le permet, délégué de la Communauté au Sictom de Pézenas-Agde avec 17 autres conseillers.

Avant la parution du prochain bulletin d'importantes échéances électorales seront passées et auront déterminé notre vie de citoyens français. La décision que nous prendrons au travers de notre bulletin de vote ne devrait pas remettre en cause l'Etat de droit dans lequel nous vivons depuis très longtemps et ne devrait pas également succomber aux sirènes populistes que nous entendons régulièrement depuis un certain temps.

Je vous souhaite une excellente lecture et vous donne rendez-vous prochainement lors des diverses manifestations programmées sur la commune.

Merci

Guy Roucayrol

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Ateliers de la Communauté de communes
- L'esplanade prend un coup de jeune
- Budget de l'esplanade
- Des plantations sur les berges de la Thonguel
- CCAS
- Maison de santé
- Scolaire
- Cartes d'identité biométriques
- Elections 2017
- Repas des aînés
- Travaux et aménagements initiés par la Commune
- Arrêts de Bus
- Téléassistance
- Catastrophes Naturelles
- Au revoir
- Vie Associative

Ateliers de la Communauté de communes



La communauté de communes des Avants Monts va transférer ses ateliers sur le terrain communal situé à côté du stade stabilisé. En contrepartie, la communauté cède à la commune ses bâtiments situés Boulevard Jules Ferry. La soulte de cet échange sera compensée par des heures de travail des employés de la communauté de communes.

L'esplanade prend un coup de jeune

Comme annoncé lors de la présentation des vœux, les Pouzollais ont constaté que les gros travaux de réfection ont débuté. L'entreprise Eiffage a déjà cassé l'ancien revêtement pour mettre en place le profilage de cet espace qui recevra dans un premier temps un béton désactivé en harmonie avec un nouveau mobilier et avec les lampadaires déjà en place. Les bordures en pavés qui sont en cours de pose délimiteront les allées et les tours des platanes. Ce projet comprend aussi la création de deux pistes de danse pour les festivités estivales comme celles qui existaient déjà. Ces travaux au cœur de l'esplanade se font sous l'expertise du cabinet OMLB et en accord avec les services de l'ONF qui conseillent et contrôlent la mise en sécurité des platanes pour éviter des plaies irréversibles aux arbres. Une attention toute particulière a été apportée pour la protection des arbres afin que les engins de chantier ne blessent aucun d'eux. La haie d'aubépine a dû être arrachée car trop vieille et sera remplacée par une nouvelle haie avec des essences méditerranéennes avec un système d'arrosage en goutte à goutte. Ces travaux permettront de rendre plus visible le monument aux morts avec la suppression des sapinettes et l'installation d'un éclairage spécifique du monument. Cette première tranche de travaux qui comprendra également l'enfouissement des réseaux avenue Carnot, dont la fin est prévue fin mai, sera suivie d'une deuxième tranche qui comprendra un plateau traversant vers la place de l'étoile ainsi que la réfection de l'avenue Carnot (mise en place d'un arrêt bus aux normes handicapés, etc...). Ces travaux seront décalés septembre-octobre avec un objectif de ne pas gêner la circulation piétonne et automobile en ne bloquant que très temporairement le trafic des véhicules. L'avancement des travaux sera commenté au fur et à mesure soit sur le site internet de la commune ou par voie de presse.

Budget esplanade

	<u>Marché</u>	<u>Avenants</u>	<u>Total</u>
Lot N° 1 : EIFFAGE (Voierie, revêtement,...)	306 999,64 €	10 318,40 €	317 318,04 €
Lot N° 2 : SFTP (Réseaux EU, EP, Pluvial)	80 821,75 €	0,00 €	80 821,75 €
Lot N° 3 : SOBAT (Mobilier urbain)	75 074,00 €	-7 942,00 €	67 132,00 €
Lot N° 4 : CAUSERA (Espaces verts)	5 222,00 €		5 222,00 €
Montants hors taxes	468 117,39 €	2 376,40 €	470 493,79 €

Détail des subventions reçues

Conseil Départemental	144 759,00 €
Conseil Départemental	15 000,00 €
Conseil Régional	100 000,00 €
Aide spécifique de Mr le Député	20 000,00 €
Aide spécifique de Mr le Sénateur	10 000,00 €

289 759,00 €
soit 62% du total hors taxes

Détail du financement:

Prêt La Banque Postale	250 000,00 €	sur 15 ans au taux de 1,25% l'an	Prêt principal
Prêt La Banque Postale	110 000,00 €	sur 2 ans au taux de 0,85% l'an	Prêt "in fine" couvrant le remboursement de la Tva
Prêt La Banque Postale	151 000,00 €	sur 1 an au taux de 0,98 l'an	Avance de trésorerie couvrant le décalage du paiement des différentes subventions

L'incidence sur le budget de la commune se résume à l'échéance annuelle du prêt principal soit 18 303,92 € et aux intérêts des 2 autres prêts
Les deux autres prêts seront remboursés au moment du remboursement de la tva et du paiement des différentes subventions.



Des plantations sur les berges de la Thongue !

Certains d'entre vous ont certainement remarqué que des plantations ont eu lieu sur les berges de la Thongue en amont et aval du passage à gué.

Il s'agit en fait de boutures de saules dont l'objectif est de renaturer les berges de la Thongue et surtout d'améliorer la qualité paysagère.

En effet, depuis de nombreuses décennies, les berges de la Thongue à Pouzolles sont débroussaillées, ne laissant plus d'arbres et arbustes se développer et cela pour des questions de risque inondation. Suite aux différentes crues historiques et notamment celle de 1964 qui est encore gravée dans les mémoires, la crainte de voir les eaux en crue être ralenties par la végétation a eu pour conséquence de l'éliminer, rassurant ainsi les élus et la population de Pouzolles.

Néanmoins, cela a de fortes conséquences écologiques pour la rivière car la végétation des berges qu'on appelle aussi « ripisylve » joue un rôle primordial pour la rivière mais aussi pour les activités humaines. En effet, la ripisylve permet de maintenir les berges, filtre les polluants, apporte de l'ombre à la rivière, maintenant l'eau fraîche pour la vie aquatique, ralentit les eaux de débordement des crues, évitant des dégâts importants et surtout, constitue un refuge pour de nombreuses espèces comme les oiseaux.

Ainsi, le but de ces plantations est de trouver un juste milieu entre l'amélioration de la qualité paysagère et écologique de la Thongue et la gestion du risque inondation.

Pour cela, le choix s'est porté sur des boutures de branches de saules pourpres qui ont été prélevées dans la Thongue à quelques centaines de mètres du lieu de plantation. Il s'agit d'une essence de saules arbustifs dont la caractéristique principale est de se plier en crue, ce qui a l'avantage de ne pas faire de barrage en retenant les embâcles venant de l'amont. Il s'agira de conserver la végétation plantée à l'état d'arbuste de 2-3 mètres de haut maximum et cela en taillant régulièrement les arbustes, ce qui permettra de conserver une végétation très souple.

Le chantier de plantation s'est déroulé au mois de février. Il a été organisé par la Communauté de communes les Avant Monts avec l'appui technique du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault et bien entendu avec l'accord de la Mairie de Pouzolles. Les boutures ont été plantées par la Croix Rouge insertion, une structure qui œuvre dans la réinsertion professionnelle.

Préparation des boutures de saule



Plantation des boutures



CCAS

Le CCAS est le premier maillon de l'action sociale à l'échelon local. Ses actions sont diverses :

- Aide aux personnes en difficulté : accompagner les personnes dans la durée pour les aider à se prendre en main et à faire évoluer leur situation. Mise en relation avec les divers organismes et notamment les agents de l'antenne Médico Sociale du Conseil Général.
- Accompagnement vers l'insertion et l'emploi : orientation vers les organismes tels que la mission locale d'insertion, la régie de développement local, pole emploi,...
- Accompagnement des familles : mise en place des structures d'accueil des enfants au travers de la communauté de communes les Avants Monts.
- Accompagnement des personnes âgées : le CCAS connaît bien les personnes et a plus facilement la possibilité de les accompagner dans la durée. Les solidarités de voisinage s'exercent encore et une personne isolée trouve souvent de l'aide dans son entourage. Orientation vers les différentes aides à la personne, hébergement et l'Agence départementale de la solidarité « Cœur d'Hérault ».
- Actions touchant au logement : collaborations avec les bailleurs sociaux. A ce jour 3 logements sont en location.

Le secrétariat général est chargé de recenser vos demandes. N'hésitez pas à vous y adresser.

Bulletin municipal d'information



Mairie de POUZOLLES
4, rue Martial Calas
34480 POUZOLLES

Téléphone : 04 67 24 61 70

Télécopie : 04 67 24 89 93

Police Municipale : 06.23.93.31.65

Messagerie : commune-de-pouzolles@wanadoo.fr

Site : www.pouzolles.fr

Quelques adresses :

Communauté de communes
Les Avant-Monts

Espace Vins et Campanes

ZAE l'Audacienne - 34480 MAGALAS

Tel: 04.67.36.07.51 - Fax : 04.67.35.26.86

SICTOM Pézenas - Agde
BP 112

34120 PEZENAS

Tel: 04.67.98.45.83

www.sictom-pezenas-agde.fr

Maison de la Solidarité

1, avenue de Caux

34320 ROUJAN

Tel: 04.67.24.50.80

Office de Tourisme Communautaire
ZAE l'Audacienne

34480 MAGALAS

Tel: 04.67.36.67.13

Site : www.tourisme-centre-berault.fr

Repas des aînés

La municipalité organise son repas annuel le samedi 25 mars 2017 à 12 heures à la salle des fêtes.

Pour y participer, la seule condition est qu'au moins un des deux conjoints soit âgé de 60 ans.

Ce repas sera animé par « Gassoambiance ». Des danseuses vous feront rêver au cours du spectacle qui sera suivi d'un bal.

Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 18 mars. Venez nombreux pour ce moment de convivialité.

Comité de rédaction

Any Basset, Mauricette Calon, Monique Cros, Nelly Durand,

Sandra Macdonald, Nathalie Marquet., Guy Roucayrol

Maison de santé

La SCI des 7 Pechs a été constituée pour l'achat du terrain de la future maison de santé. Nous sommes confiants quand à l'aboutissement de ce projet.

Scolaire

L'école communale a été dotée de huit ordinateurs reclassés en provenance du collège de Servian. Ils sont en cours d'installation et très attendus par nos petits écoliers.

Pour les collégiens de Pouzolles qui suivent leur scolarité au collège Bobby Lapointe de Roujan et qui participent aux voyages scolaires à l'étranger, la municipalité a voté une participation de 50 euros par an et par enfant. Pour la percevoir, une demande doit être faite en mairie avec justificatifs.

Cartes d'identité Biométriques

A compter du 7 mars 2017, les demandes de cartes d'identités nationales et de passeports ne pourront se faire que dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Les usagers de Pouzolles pourront se rendre dans les mairies les plus proches, soit : Pézenas, Béziers ou Bédarieux. Vous avez la possibilité de faire une pré-demande sur internet, sur le site : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>, puis de vous adresser à l'une des mairies citées ci-dessus pour déposer votre dossier et prendre les empreintes digitales.

Elections 2017

L'acte de voter n'est pas seulement de choisir un candidat. C'est un droit fondamental et un devoir civique, même si ce n'est pas obligatoire en France.

N'oubliez pas de noter sur vos agendas les dates des scrutins qui auront lieu en 2017 :

dimanche 23 avril	1er tour des élections présidentielles
dimanche 7 mai	2ème tour des élections présidentielles
dimanche 11 juin	1er tour des élections législatives
dimanche 18 juin	2ème tour des élections législatives

Pour participer à ces votes, il faut être inscrit sur les listes électorales et se munir de sa carte nationale d'identité (obligatoire) et de sa carte d'électeur. Les bureaux seront ouverts de 8 heures à 19 heures à la Maison des Associations, place Jean Jaurès.

Travaux, aménagements initiés par la commune

Chemin de Cassan : réfection de la descente du ruisseau
Travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des jeunes au stade
Enrochement de la butte du chemin de Roucan
Mise en conformité de l'accès pour les personnes handicapées à la salle des associations et à la Bibliothèque
Création d'un placard dans l'entrée de la salle des fêtes
Bétonnage du ruisseau avenue Gambetta
Aménagement du trottoir route de Fouzilhon
Travaux d'enrochement du ruisseau du Merdauls
Création d'une porte entre le dortoir et la maternelle



Trottoir stade



Salle du stade



Liaison dortoir



Enrochement Roucan



Chemin de Cassan



Ruisseau du Merdauls

Grâce aux subventions obtenues à hauteur de 62 %, la municipalité a décidé de procéder à la réfection de certains chemins. Pour l'année 2017, après vote du budget, seront concernés : les chemins de Roucan et de Gaudefond. Le chemin de Cassan sera réalisé par la communauté de communes.

Arrêts de bus

Suite à la mise en conformité concernant les nouvelles normes pour les personnes handicapées, deux arrêts de bus seront installés à hauteur du rond point de Bonian : un avec un quai d'accès et un classique. Une subvention de 3000 euros a été obtenue pour cette opération.

L'arrêt de bus situé en face de la Mairie sera déplacé avenue Carnot à la fin des travaux de l'esplanade avec un quai d'accès.

Téléassistance

Le service de téléassistance peut permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile même si elles sont en perte d'autonomie.

Afin d'inciter les personnes intéressées à s'abonner à ce service, la Communauté des Communes propose : une participation financière forfaitaire aux alentours de 40 euros par inscription auprès des organismes ADMR, PRESENCE VERTE. Tel: 04 67 36 07 51.

Catastrophes naturelles

Plusieurs dossiers ont été déposés en mairie suite à la sécheresse de 2016. Une demande a été faite en 2017 pour que les éléments statistiques de Météo France de 2016 soient disponibles. On attend la décision de la préfecture pour que la commune soit déclarée en catastrophe naturelle.

Au revoir

Monsieur Jacques Bellet nous a quittés. Il est parti discrètement, sans bruit, comme il était dans la vie. Après avoir animé les brasucades pendant de nombreuses années, notre DJ, reconnaissable entre tous avec son éternelle chemise bleue ne nous fera plus danser sur ses pasos, tangos, madisons. "Jacquot", comme nous l'appelions, laisse un grand vide au sein du comité des fêtes et parmi les Pouzollais.



Anciens Combattants



L'Association Pouzollaise des Anciens Combattants a tenu son Assemblée Générale le 19 janvier dernier. En 2016, à l'occasion du 11 novembre, l'Association a soutenu l'œuvre du **Bleuet de France** en organisant une collecte qui a permis d'enregistrer une recette de **116.20€**, reversée intégralement. Cette année, l'Association des Anciens Combattants continue de soutenir l'action de l'œuvre du **Bleuet de France**. La collecte sera organisée le 8 mai pendant la cérémonie du souvenir.

L'œuvre du Bleuet de France, sous l'égide de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG), a été créée en 1916 pour aider et soutenir toutes les victimes issues du monde combattant. Actuellement la mission de solidarité demeure toujours primordiale, compte tenu des engagements militaires de la France et des événements dramatiques liés aux attentats.

Les Anciens Combattants comptent sur vous pour que l'action de cette année soit un succès, comme l'année dernière. Ils vous en remercient par avance. L'Association Pouzollaise des Anciens Combattants accueille toutes les personnes sympathisantes, désireuses de participer et œuvrer pour entretenir le devoir de mémoire.

Amicale des parents d'élèves

Après Halloween le 31 octobre, le 10ème marché de Noël et le loto du 22 janvier, l'Amicale attaque ses manifestations de Printemps. La Soirée Cubaine s'est déroulée le samedi 4 mars dans une belle ambiance. Tout le monde a mis la main à la pâte. Les enfants, l'équipe de la garderie et les membres des TAP se sont occupés des décors et ont participé au montage du Quizz Cuba.

Samedi 10 juin, la course de printemps suivie du repas et de la kermesse aura lieu sur la promenade toute neuve.

Les bénéfices de ces activités sont reversés à l'école pour contribuer au financement des sorties et des classes découvertes. Cette année, une nouveauté : La classe de voile.

L'amicale remercie tous ceux qui contribuent à son bon fonctionnement ; prêt de matériel, soutien technique et logistique, achat de billets de tombola etc.....

Quand on a la chance d'avoir une équipe éducative motivée pour organiser des sorties qui sont autant de prétextes d'ouverture d'esprit des enfants sur le monde passé, présent et futur, c'est un devoir de la soutenir au maximum.

Foyer Rural

Le carnaval du Foyer Rural aura lieu le SAMEDI 1er AVRIL « non ce n'est pas un poisson! »

A vous de choisir votre déguisement... poisson cela peut donner des idées.

Comme chaque année un tour de ville sera organisé, suivi d'un spectacle à la salle des fêtes, ou l'humour, le dynamisme de nos "Artistes" seront comme tous les ans au rendez-vous.

Un repas dansant masqué ou pas, clôturera cette journée.



Dates à retenir

jeudi 16 mars Goûter loto de l'Art de Vivre à 14 h30

samedi 25 mars à 12 h Repas offert par la municipalité aux aînés

jeudi 30 mars à 14 h Concours de belote de l'Art de Vivre

samedi 1^{er} avril Carnaval du Foyer rural

lundi 10 avril Concours de pétanque

jeudi 13 avril Goûter loto de l'Art de Vivre à 14h30

jeudi 27 avril Concours de belote de l'Art de Vivre à 14h

lundi 8 mai Commémoration

vendredi 12 mai Concours de pétanque

dimanche 14 mai à 15h Grand Loto de Printemps de l'Art de Vivre

jeudi 18 mai Concours de belote de l'Art de Vivre à 14h

samedi 27 mai Repas de la Fête des mères de l'Art de vivre à 12h

samedi 10 juin Kermesse des écoles

lundi 12 juin Concours de pétanque

jeudi 22 juin Gouter loto intergénérationnel de l'Art de Vivre à 14h30

jeudi 13 juillet Retraite aux flambeaux suivie du Feu d'artifice et bal populaire

jeudi 13 juillet Concours de pétanque

vendredi 14 juillet Jeux pour les enfants de 10 h à 12 h du vendredi au dimanche 21,22 et 23 juillet Fête du village

mercredi 26 juillet Concours de pétanque

mercredi 1^{er} août Concours de pétanque

mercredi 7 août Concours de pétanque

tous les vendredis de juillet à fin août brasucade du comité des fêtes